

Résumé exécutif

État partie

Belgique (Be) et France (Fr)

Etat, province ou région

France, Wallonie et Flandre

Nom du bien

Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front ouest)

Coordonnées géographiques à la seconde près

Tableau : Coordonnées géographiques à la seconde près du point central des sites proposés pour inscription.

N° D'IDENTIFICATION	SITE	COMMUNE	DEPARTEMENT (Fr) PROVINCE (Be)	PAYS	COORDONNEES DU POINT CENTRAL
WA01	Fort de Loncin	Ans	Liège	Belgique	50°40'29"N, 5°29'31"E
WA02	Carrés militaires de Robermont	Liège	Liège	Belgique	50°37'55"N, 5°36'46"E
WA03	Cimetière militaire français du Plateau	Tintigny	Luxembourg	Belgique	49°44'14"N, 5°28'51"E
WA04	Cimetière militaire français de l'Orée de la Forêt	Tintigny	Luxembourg	Belgique	49°43'47"N, 5°28'57"E
WA05	Cimetière militaire franco-allemand du Radan	Tintigny	Luxembourg	Belgique	49°39'54"N, 5°30'48"E
WA06	Enclos des fusillées à Taminés	Sambreville	Namur	Belgique	50°25'53"N, 4°36'51"E
WA07	Cimetière militaire français de la Belle Motte	Fosses-la-Ville	Namur	Belgique	50°24'15"N, 4°36'06"E
WA08	Cimetière militaire allemand et du Commonwealth de Saint-Symphorien	Mons	Hainaut	Belgique	50°25'58"N, 4°00'33"E

Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest)

N° D'IDENTIFICATION	SITE	COMMUNE	DEPARTEMENT (Fr) PROVINCE (Be)	PAYS	COORDONNEES DU POINT CENTRAL
WA09	Cimetière militaire du Commonwealth « Hyde Park Corner Cemetery »	Comines-Warneton	Hainaut	Belgique	50°44'15"N, 2°52'50"E
WA10	Cimetière militaire & monument aux disparus du Commonwealth « Berks Cemetery Extension » et « Ploegsteert Memorial to the Missing »	Comines-Warneton	Hainaut	Belgique	50°44'15"N, 2°52'59"E
WA11	Cimetière militaire du Commonwealth « Strand Military Cemetery »	Comines-Warneton	Hainaut	Belgique	50°43'58"N, 2°52'51"E
WA12	Cimetière militaire du Commonwealth « Prowse Point Military Cemetery »	Comines-Warneton	Hainaut	Belgique	50°44'38"N, 2°53'57"E
WA13	Cimetière militaire du Commonwealth « Mud Corner Cemetery »	Comines-Warneton	Hainaut	Belgique	50°44'32"N, 2°53'53"E
WA14	Cimetière militaire du Commonwealth « Toronto Avenue Cemetery »	Comines-Warneton	Hainaut	Belgique	50°44'26"N, 2°53'58"E
WA15	Cimetière militaire du Commonwealth « Ploegsteert Wood Military Cemetery »	Comines-Warneton	Hainaut	Belgique	50°44'13"N, 2°54'00"E
WA16	Cimetière militaire du Commonwealth « Rifle House Cemetery »	Comines-Warneton	Hainaut	Belgique	50°44'09"N, 2°54'04"E
FL01	Monument aux disparus du Commonwealth « Nieuport Memorial »	Nieuport	Flandre-Occidentale	Belgique	51°08'13"N, 2°45'20"E
FL02	Cimetière militaire allemand de Vladslo	Dixmude	Flandre-Occidentale	Belgique	51°04'14"N, 2°55'45"E
FL03	Crypte de la Tour de l'Yser	Dixmude	Flandre-Occidentale	Belgique	51°01'56"N, 2°51'13"E
FL04	Cimetière militaire belge d'Oeren	Alveringem	Flandre-Occidentale	Belgique	51°01'27"N, 2°42'16"E
FL05	Cimetière militaire belge d'Houthulst	Houthulst	Flandre-Occidentale	Belgique	50°58'00"N, 2°56'54"E
FL06	Cimetière militaire allemand de Langemark	Langemark- Poelkapelle	Flandre-Occidentale	Belgique	50°55'13"N, 2°55'00"E
FL07	Monument national canadien « The Brooding Soldier »	Langemark- Poelkapelle	Flandre-Occidentale	Belgique	50°53'59"N, 2°56'26"E
FL08	Cimetière militaire du Commonwealth « Tyne Cot Cemetery » et monument aux disparus du Commonwealth « Tyne Cot Memorial »	Zonnebeke	Flandre-Occidentale	Belgique	50°53'14"N, 2°59'57"E
FL09	Cimetière militaire du Commonwealth « Polygon Wood Cemetery »	Zonnebeke	Flandre-Occidentale	Belgique	50°51'27"N, 2°59'26"E
FL10	Cimetière militaire du Commonwealth « Buttes New British Cemetery »	Zonnebeke	Flandre-Occidentale	Belgique	50°51'21"N, 2°59'30"E
FL11	Cimetière militaire du Commonwealth « Essex farm Cemetery »	Ypres	Flandre-Occidentale	Belgique	50°52'15"N, 2°52'23"E
FL12	Cimetière militaire du Commonwealth « Welsh Cemetery (Caesar's Nose) »	Ypres	Flandre-Occidentale	Belgique	50°53'12"N, 2°52'55"E
FL13	Cimetière militaire du Commonwealth « No Man's Cot Cemetery »	Ypres	Flandre-Occidentale	Belgique	50°53'02"N, 2°53'36"E
FL14	Cimetière militaire du Commonwealth « Track X Cemetery »	Ypres	Flandre-Occidentale	Belgique	50°52'41"N, 2°54'41"E

Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest)

N° D'IDENTIFICATION	SITE	COMMUNE	DEPARTEMENT (Fr) PROVINCE (Be)	PAYS	COORDONNEES DU POINT CENTRAL
FL15	Cimetière militaire du Commonwealth « Buff's Road Cemetery »	Ypres	Flandre-Occidentale	Belgique	50°52'36"N, 2°54'59"E
FL16	Cimetière militaire français « Saint-Charles de Potyze »	Ypres	Flandre-Occidentale	Belgique	50°51'47"N, 2°55'35"E
FL17	Monument aux disparus du Commonwealth « Menin Gate »	Ypres	Flandre-Occidentale	Belgique	50°51'07"N, 2°53'28"E
FL18	Cimetière militaire du Commonwealth « Bedford House Cemetery »	Ypres	Flandre-Occidentale	Belgique	50°49'43"N, 2°53'26"E
FL19	Cimetière militaire du Commonwealth « Larch Wood Cemetery »	Ypres	Flandre-Occidentale	Belgique	50°49'40"N, 2°55'25"E
FL20	Cimetière militaire du Commonwealth « Woods Cemetery »	Ypres	Flandre-Occidentale	Belgique	50°49'21"N, 2°54'56"E
FL21	Cimetière militaire du Commonwealth « 1st D.C.L.I. Cemetery, The Bluff »	Ypres	Flandre-Occidentale	Belgique	50°49'15"N, 2°54'47"E
FL22	Cimetière militaire du Commonwealth « Hedge Row Trench Cemetery »	Ypres	Flandre-Occidentale	Belgique	50°49'10"N, 2°54'49"E
FL23	Ossuaire français du Mont Kemmel	Heuvelland	Flandre-Occidentale	Belgique	50°46'44"N, 2°48'28"E
FL24	Cimetière militaire du Commonwealth « Spanbroekmolen British Cemetery »	Heuvelland	Flandre-Occidentale	Belgique	50°46'42"N, 2°52'01"E
FL25	Cimetière militaire du Commonwealth « Lone Tree Cemetery »	Heuvelland	Flandre-Occidentale	Belgique	50°46'28"N, 2°51'42"E
FL26	Monument irlandais « Island of Ireland Peace Tower »	Messines	Flandre-Occidentale	Belgique	50°45'35"N, 2°53'41"E
FL27	Cimetière militaire du Commonwealth « Lijssenthoek military cemetery »	Poperinge	Flandre-Occidentale	Belgique	50°49'46"N, 2°42'04"E
ND01	Cimetière militaire du Commonwealth « Fromelles (Pheasant Wood) Military Cemetery »	Fromelles	Nord	France	50°36'22"N, 2°51'03"E
ND02	Cimetière militaire du Commonwealth & Mémorial australien « V.C. Corner Australian Cemetery and Memorial »	Fromelles	Nord	France	50°37'10"N, 2°50'01"E
ND03	Cimetière militaire & mémorial du Commonwealth « Louverval Military Cemetery » & « Cambrai Memorial »	Doignies	Nord	France	50°08'12"N, 3°00'54"E
ND04	Cimetière militaire allemand de la Route de Solesmes & cimetière militaire du Commonwealth « Cambrai East Military Cemetery »	Cambrai	Nord	France	50°10'41"N, 3°15'39"E
ND05	Nécropole nationale française d'Assevent & cimetière militaire allemand d'Assevent	Assevent	Nord	France	50°17'30"N, 4°01'07"E
ND06	Cimetière militaire du Commonwealth « Le Quesnoy communal Cemetery extension »	Le Quesnoy	Nord	France	50°15'21"N, 3°38'01"E
PC01	Mémorial indien du Commonwealth « Neuve Chapelle Memorial »	Richebourg	Pas-de-Calais	France	50°34'30"N, 2°46'29"E
PC02	Cimetière militaire portugais de Richebourg-l'Avoué	Richebourg	Pas-de-Calais	France	50°34'25"N, 2°46'33"E

Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest)

N° D'IDENTIFICATION	SITE	COMMUNE	DEPARTEMENT (Fr) PROVINCE (Be)	PAYS	COORDONNEES DU POINT CENTRAL
PC03	Mémorial national canadien « Vimy Memorial »	Givenchy-en-Gohelle	Pas-de-Calais	France	50°22'47"N, 2°46'23"E
PC04	Cimetière militaire du Commonwealth « Canadian Cemetery n°2 »	Neuville-Saint-Vaast	Pas-de-Calais	France	50°22'40"N, 2°45'48"E
PC05	Cimetière militaire du Commonwealth « Givenchy Road Canadian Cemetery »	Neuville-Saint-Vaast	Pas-de-Calais	France	50°22'33"N, 2°45'53"E
PC06	Cimetière militaire du Commonwealth « Lichfield Crater »	Thelus	Pas-de-Calais	France	50°21'34"N, 2°46'36"E
PC07	Nécropole nationale française de la Targette & cimetière militaire du Commonwealth « La Targette British Cemetery »	Neuville-Saint-Vaast	Pas-de-Calais	France	50°21'00"N, 2°44'47"E
PC08	Cimetière militaire allemand de la Maison Blanche	Neuville-Saint-Vaast	Pas-de-Calais	France	50°20'34"N, 2°45'15"E
PC09	Cimetière militaire tchécoslovaque de Neuville-Saint-Vaast	Neuville-Saint-Vaast	Pas-de-Calais	France	50°21'57"N, 2°44'39"E
PC10	Nécropole nationale française de Notre-Dame-de-Lorette	Ablain-Saint-Nazaire	Pas-de-Calais	France	50°24'04"N; 2°43'10"E
PC11	Cimetière militaire & mémoriaux du Commonwealth « Faubourg D'amiens Cemetery », « Arras Memorial » et « Arras Flying Services Memorial »	Arras	Pas-de-Calais	France	50°17'14"N, 2°45'35"E
PC12	Cimetière militaire & mémorial du Commonwealth « Dud Corner Cemetery » et « Loos Memorial »	Loos-en-Gohelle	Pas-de-Calais	France	50°27'38"N, 2°46'17"E
PC13	Cimetière militaire du Commonwealth « Etaples Military Cemetery »	Etaples-sur-Mer	Pas-de-Calais	France	50°32'09"N, 1°37'23"E
PC14	Cimetière militaire du Commonwealth « Wimereux communal cemetery »	Wimereux	Pas-de-Calais	France	50°46'26"N, 1°36'51"E
SE01	Mémoriaux du Commonwealth « Beaumont Hamel (Newfoundland) Memorial » & « 29th Division Memorial », Parc du souvenir du Commonwealth « Beaumont Hamel (Newfoundland) Memorial Park » & cimetière militaire du Commonwealth « Hunter's Cemetery »	Beaumont-Hamel / Auchonvillers	Somme	France	50°04'95"N, 2°39'00"E
SE02	Cimetière militaire du Commonwealth « Mill Road Cemetery »	Thiepval	Somme	France	50°03'39"N, 2°41'01"E
SE03	Monument aux disparus du Commonwealth « Thiepval Memorial » & cimetière militaire franco-commonwealth « Thiepval Anglo-French Cemetery »	Thiepval / Authuille	Somme	France	50°03'01"N, 2°41'08"E
SE04	Cimetière militaire & mémorial du Commonwealth « Pozières British Cemetery » & « Pozières Memorial »	Ovillers-La-Boiselle	Somme	France	50°02'02"N, 2°42'54"E
SE05	Mémorial national sud-africain « The South Africa (Delville Wood) National Memorial » et cimetière militaire du Commonwealth « Delville Wood Cemetery »	Longueval	Somme	France	50°01'32"N, 2°48'45"E

Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest)

N° D'IDENTIFICATION	SITE	COMMUNE	DEPARTEMENT (Fr) PROVINCE (Be)	PAYS	COORDONNEES DU POINT CENTRAL
SE06	Nécropole nationale française & chapelle du Souvenir Français de Rancourt	Rancourt / Bouchavesnes-Bergen	Somme	France	49°59'53"N, 2°54'42"E
SE07	Cimetière militaire du Commonwealth « Rancourt Military Cemetery »	Bouchavesnes-Bergen	Somme	France	49°59'53"N, 2°54'35"E
SE08	Cimetière militaire allemand de Rancourt	Rancourt	Somme	France	49°59'48"N, 2°54'17"E
SE09	Mémorial national australien « Villers-Bretonneux Memorial » & cimetière militaire du Commonwealth « Villers-Bretonneux Military Cemetery »	Fouilloy	Somme	France	49°53'12"N, 2°30'41"E
SE10	Cimetière militaire du Commonwealth « Noyelles-sur-mer Chinese Cemetery » & mémorial chinois « Noyelles-sur-mer Chinese Memorial »	Noyelles-sur-Mer	Somme	France	50°11'09"N, 1°43'21"E
SE11	Cimetière militaire du Commonwealth « Louvencourt Military Cemetery »	Louvencourt	Somme	France	50°05'21"N, 2°30'13"E
OI01	Nécropole nationale française de Cuts	Cuts	Oise	France	49°31'43"N, 3°05'32"E
OI02	Nécropole nationale française de Thiescourt & cimetière militaire allemand de Thiescourt	Thiescourt	Oise	France	49°34'08"N, 2°53'08"E
OI03	Nécropole nationale française de Compiègne (Royallieu)	Compiègne	Oise	France	49°24'09"N, 2°48'53"E
AI01	Cimetière militaire & mémorial américain « Aisne-Marne American Cemetery and Memorial »	Belleau	Aisne	France	49°04'42"N, 3°17'30"E
AI02	Cimetière militaire allemand de Saint-Quentin & monument franco-allemand de Saint-Quentin	Saint-Quentin	Aisne	France	49°50'53"N, 3°15'40"E
AI03	Cimetière militaire allemand de Veslud	Veslud	Aisne	France	49°31'56"N, 3°44'04"E
AI04	Nécropole nationale française de Le Sourd & cimetière militaire allemand de Le Sourd	Leme	Aisne	France	49°51'19"N, 3°44'02"E
AI05	Nécropole nationale française de prisonniers d'Effry	Effry	Aisne	France	49°55'27"N, 3°58'53"E
AI06	Cimetière militaire danois de Braine	Braine	Aisne	France	49°20'04"N, 3°31'53"E
AI07	Nécropole nationale française de Cerny-en-Laonnois, cimetière militaire allemand de Cerny-en-Laonnois et chapelle-mémorial du Chemin des Dames	Cerny-en-Laonnois	Aisne	France	49°26'31"N, 3°39'56"E
AI08	Nécropole nationale française de Craonelle	Craonelle	Aisne	France	49°25'56"N, 3°46'23"E
AI09	Mémorial français « Les fantômes »	Oulchy-le-Château	Aisne	France	49°12'51"N, 3°24'32"E
SM01	Nécropole nationale française « La Grande Tombe de Villeroy »	Chauconin-Neufmontiers	Seine-et-Marne	France	48°58'48"N, 2°48'03"E

Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest)

N° D'IDENTIFICATION	SITE	COMMUNE	DEPARTEMENT (Fr) PROVINCE (Be)	PAYS	COORDONNEES DU POINT CENTRAL
MA01	Mémorial français des batailles de la Marne	Dormans	Marne	France	49°04'17"N, 3°38'49"E
MA02	Cimetière militaire italien « de Bligny »	Chambrecy	Marne	France	49°11'22"N, 3°50'26"E
MA03	Cimetière militaire & chapelle russe de Saint-Hilaire-le-Grand	Saint-Hilaire-le-Grand	Marne	France	49°09'32"N, 4°23'57"E
MA04	Nécropole nationale française, cimetière militaire allemand & cimetière militaire polonais du « Bois du Puits »	Auberive	Marne	France	49°11'36"N, 4°22'04"E
MA05	Cimetière communal français & chapelle française de Mondement-Montgivroux	Mondement-Montgivroux	Marne	France	48°47'12"N, 4°46'31"E
MA06	Nécropole nationale française & cimetière militaire allemand de la Crouée	Souain-Perthes-les-Hurlus	Marne	France	49°11'18"N, 4°32'17"E
MA07	Nécropole nationale française de l'Opéra	Souain-Perthes-les-Hurlus	Marne	France	49°11'30"N, 4°33'20"E
MA08	Nécropole nationale française de la 28 ^e Brigade « La ferme des Wacques »	Souain-Perthes-les-Hurlus	Marne	France	49°10'57"N, 4°30'37"E
MA09	Nécropole nationale française du monument-ossuaire de la Légion étrangère (Henri Fansworth)	Souain-Perthes-les-Hurlus	Marne	France	49°11'48"N, 4°33'58"E
MA10	Ossuaire français de Navarin : monument aux morts des Armées de Champagne	Souain-Perthes-les-Hurlus	Marne	France	49°13'04"N, 4°32'30"E
AR01	Cimetière militaire allemand de Chestres et nécropole nationale française de Chestres	Vouziers / Chestres	Ardennes	France	48°23'49"N, 4°43'39"E
AR02	Monument allemand du cimetière Saint-Charles	Sedan	Ardennes	France	49°42'43"N, 4°56'36"E
AR03	Carré militaire français des morts du 11 novembre 1918 de Vrigne-Meuse	Vrigne-Meuse	Ardennes	France	49°42'06"N, 4°50'35"E
MA11	Nécropole nationale française de Saint-Thomas en Argonne et nécropole nationale française du monument ossuaire de la Gruerie	Vienne-le-Château / Saint-Thomas-en-Argonne	Marne	France	49°12'02"N, 4°53'19"E
MA12	Nécropole nationale française de La Harazée	Vienne-le-Château	Marne	France	49°11'45"N, 4°54'59"E
AR04	Cimetière militaire allemand d'Apremont	Apremont	Ardennes	France	49°15'21"N, 4°58'05"E
ME01	Monument ossuaire français de Haute-Chevauchée	Lachalade	Meuse	France	49°11'21"N, 4°59'38"E
ME02	Nécropole nationale française de la Forestière	Lachalade	Meuse	France	49°10'03"N, 5°00'11"E
ME03	Cimetière militaire et mémorial américain « Meuse-Argonne American Cemetery and Memorial »	Romagne-sous-Montfaucon	Meuse	France	49°20'02"N, 5°05'36"E
ME04	Nécropole nationale française de la Maize	Vauquois	Meuse	France	49°11'44"N, 5°04'31"E

Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest)

N° D'IDENTIFICATION	SITE	COMMUNE	DEPARTEMENT (Fr) PROVINCE (Be)	PAYS	COORDONNEES DU POINT CENTRAL
ME05	Ossuaire français, nécropole nationale française, monument israélite et monument musulman de Douaumont	Douaumont / Fleury-devant-Douaumont	Meuse	France	49°12'26"N, 5°25'28"E
ME06	Fort de Douaumont	Douaumont	Meuse	France	49°13'01"N, 5°26'19"E
ME07	Stèle française des fusillés de Fleury-devant-Douaumont	Fleury-devant-Douaumont	Meuse	France	49°11'56"N, 5°25'35"E
ME08	Tranchée des baïonnettes	Douaumont	Meuse	France	49°12'50"N, 5°25'32"E
ME09	Nécropole nationale française du Faubourg Pavé	Verdun	Meuse	France	49°09'58"N, 5°24'14"E
ME10	Cimetière militaire allemand de Consenvoye	Consenvoye	Meuse	France	49°16'48"N, 5°17'49"E
ME11	Nécropole nationale française du Trottoir	Les Eparges	Meuse	France	49°03'59"N, 5°36'21"E
ME12	Cimetière militaire allemand de Gobessart	Saint-Mihiel	Meuse	France	49°52'40"N, 5°36'29"E
MM01	Cimetière militaire et mémorial américain « St. Mihiel American Cemetery and Memorial »	Thiaucourt-Regnieville	Meurthe-et-Moselle	France	48°57'20"N, 5°51'07"E
MM02	Carré français des victimes civiles de Gerbeviller	Gerbeviller	Meurthe-et-Moselle	France	48°30'15"N, 6°30'27"E
MM03	Nécropole nationale française de Pierrepont	Pierrepont	Meurthe-et-Moselle	France	49°24'53"N, 5°42'15"E
MM04	Cimetière militaire allemand de Pierrepont	Pierrepont	Meurthe-et-Moselle	France	49°25'23"N, 5°42'18"E
MS01	Nécropole nationale française de Riche	Riche	Moselle	France	48°54'21"N, 6°37'48"E
MS02	Cimetière militaire allemand de l'Hellenwald	Morhange	Moselle	France	48°56'43"N, 6°39'53"E
MS03	Nécropole nationale française de l'Espérance	Cutting	Moselle	France	48°50'26"N, 6°50'07"E
MS04	Cimetière national français de prisonniers de guerre de Sarrebourg	Sarrebourg	Moselle	France	48°44'33"N, 7°02'05"E
MS05	Nécropole nationale française de Chambière	Metz	Moselle	France	49°08'03"N, 6°11'40"E
MS06	Nécropole nationale française de Lagarde	Lagarde	Moselle	France	48°41'31"N, 6°41'59"E
MS07	Cimetière militaire allemand de Lagarde	Lagarde	Moselle	France	48°41'31"N, 6°42'39"E
VS01	Nécropole nationale française de la Fontenelle	Ban-de-Sapt, lieu-dit « Le Béheu »	Vosges	France	48°20'51"N, 6°59'59"E
VS02	Nécropole nationale française de la Chipotte	Saint-Benoit-la-Chipotte	Vosges	France	48°22'11"N, 6°46'27"E
VS03	Nécropole nationale française des Tiges	Saint-Die-des-Vosges	Vosges	France	48°17'13"N, 6°55'27"E
HR01	Nécropole nationale française du Wettstein	Orbey	Haut-Rhin	France	48°05'18"N, 7°07'04"E

Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest)

N° D'IDENTIFICATION	SITE	COMMUNE	DEPARTEMENT (Fr) PROVINCE (Be)	PAYS	COORDONNEES DU POINT CENTRAL
HR02	Cimetière militaire allemand de Hohrod-Bärenstall	Orbey / Horhod	Haut-Rhin	France	48°04'44"N, 7°08'40"E
HR03	Cimetière militaire allemand Kahm	Lapoutroie	Haut-Rhin	France	48°09'36"N, 7°07'35"E
HR04	Nécropole nationale française Duchesne	Orbey / Le Bonhomme	Haut-Rhin	France	48°08'54"N, 7°06'28"E
HR05	Nécropole nationale française du Silberloch, monument national français & crypte du Hartmannswillerkopf	Hartmannswiller / Watwiller / Wuenheim / Sultz	Haut-Rhin	France	47°51'32"N, 7°09'04"E
HR06	Cimetière militaire allemand des Uhlans	Hartmannswiller	Haut-Rhin	France	47°51'10"N, 7°10'23"E
HR07	Cimetière militaire roumain de Soultzmatt	Soultzmatt	Haut-Rhin	France	47°57'22"N, 7°12'56"E
HR08	Cimetière militaire français Germania	Stosswehr	Haut-Rhin	France	48°02'22"N, 7°03'31"E
HR09	Nécropole nationale française de Moosch	Moosch	Haut-Rhin	France	47°51'34"N, 7°03'16"E
BR01	Ensemble de stèles et d'anciennes tombes individuelles allemandes et françaises du Petit Donon	Whisches/ Grandfontaine / Hersbach	Bas-Rhin	France	48°31.00"N, 7°10.38"E

Description textuelle des limites du bien proposé pour inscription

La sélection des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale s'étend sur les provinces belges de Flandre occidentale, du Hainaut, de Namur, du Luxembourg et de Liège d'une part et les régions françaises des Haut-de-France, de l'Île-de-France et du Grand-Est d'autre part.

Le bien en série transnational (en France et Belgique), est composé de 139 sites.

Voir carte 001 dans l'atlas.

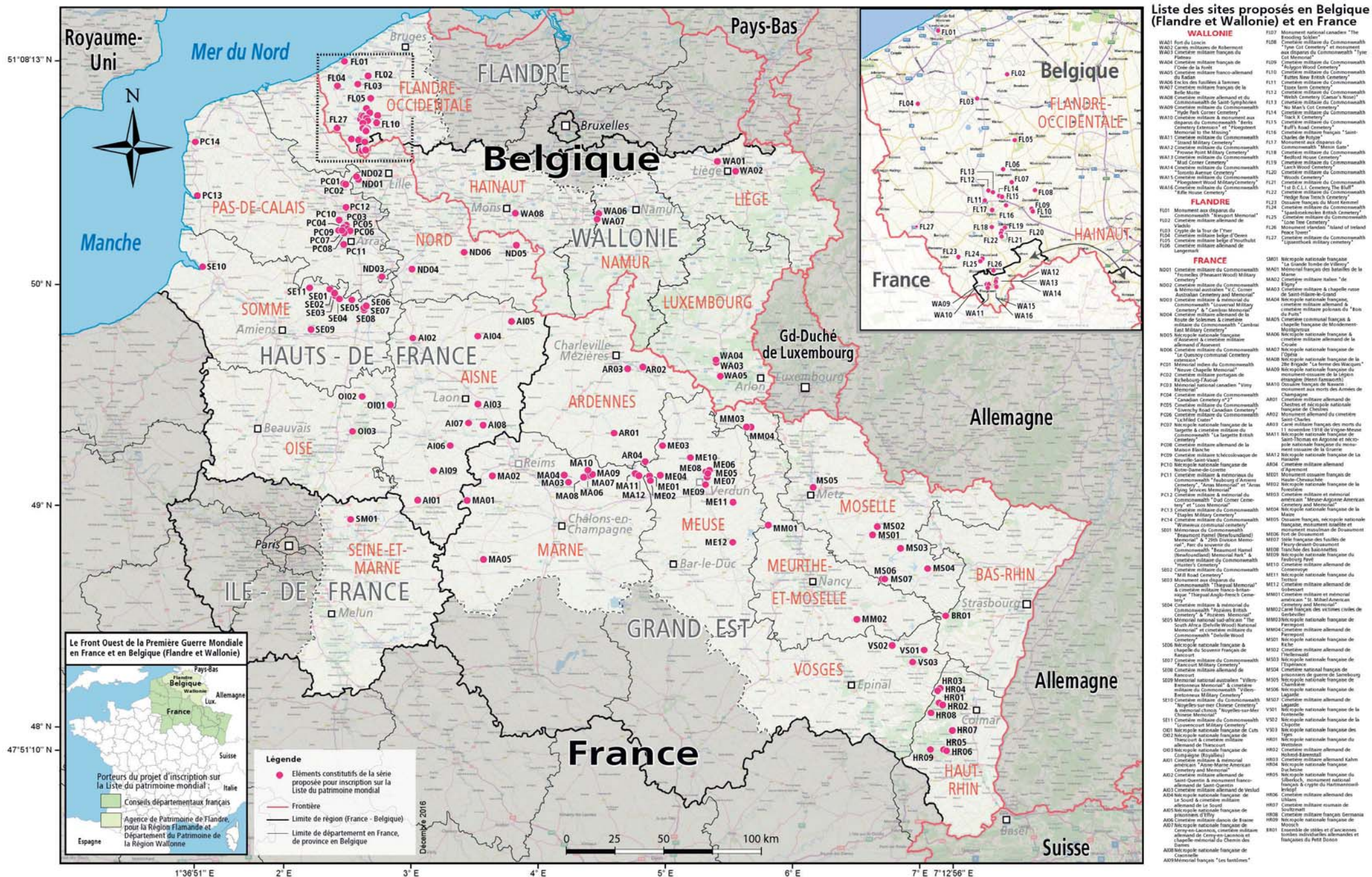
Critères selon lesquels le bien est proposé pour inscription

Critère (iii) : Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou presque disparue.

Critère (iv) : Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.

Critère (vi) : Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest)



Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Synthèse

Les sites funéraires et mémoriels retenus forment les éléments constitutifs de la série proposée pour inscription. Ils témoignent d'un rapport à la mort du soldat au combat entièrement nouveau. Ces soldats sont en effet pour la première fois massivement des civils mobilisés, issus de toutes les classes sociales, dans tous les États. Les pertes humaines inouïes, dues au caractère industriel et total de la Première Guerre mondiale, transforment profondément les rites funéraires. Seul un nouveau culte des morts, dont l'identité individuelle est pour la première fois reconnue par tous, apporte une réponse humaine et universelle à l'inhumanité de la guerre. Cette nouvelle mémoire funéraire s'exprime par des cimetières constitués de tombes individuelles se répétant en très grand nombre. Leur uniformité traduit l'égalité devant la mort en priorité de toute autre considération, tout en respectant les croyances individuelles. L'inscription des noms sur les mausolées et les mémoriaux répond d'abord à la volonté de garder le souvenir des combattants dont le corps n'a pas été retrouvé ou identifié. Ils sont les compléments naturels de ces cimetières.

Tous les éléments constitutifs reflètent aussi le caractère international du conflit, qu'ils s'agissent de cimetières ou de mémoriaux explicitement associés à l'un des belligérants ou rendant hommage à des soldats originaires du monde entier. Les sites funéraires et mémoriels vont de la simple stèle au monument commémoratif et aux grands mémoriaux nationaux. Ils témoignent d'un mouvement architectural totalement nouveau, propre à chaque belligérant et qui se poursuit aujourd'hui. Tous gardent le souvenir des victimes (militaires et civiles) et portent témoignage de la souffrance et du deuil de masse. Bien que centrés sur la mort du soldat, ces sites funéraires et mémoriels rappellent en permanence, par leur symbolique, que chaque homme tombé était aussi un père, un fils ou un époux. Ce culte funéraire est dès lors plus qu'un culte combattant, il est un culte civil et humaniste qui invite au recueillement puis, progressivement, à la réconciliation et à la paix.

Justification des critères

Critère (iii) : Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou presque disparue.

Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale, éléments constitutifs de la série, témoignent de l'installation et la généralisation d'une nouvelle tradition du culte des morts au combat. Pour la première fois dans l'histoire, chaque victime est commémorée et reconnue individuellement, à une échelle universelle, et sans distinction de son appartenance sociale ou culturelle. L'individu mort au combat est d'abord reconnu pour lui-même, dans le respect de ses convictions religieuses ou philosophiques.

Chaque dépouille est inhumée dans une tombe individuelle. Si le défunt est identifié, son nom est gravé. Les tombes individuelles sont généralement regroupées dans des cimetières militaires ou dans des enclos dédiés dans des cimetières civils. Les dépouilles des soldats non identifiés sont parfois rassemblées dans des ossuaires. Pour ceux qui n'ont pas de tombe individuelle identifiée, des monuments aux disparus sont érigés. Dans la plupart des cas, les ossuaires et les monuments aux disparus portent les noms d'individus gravés sous forme de gigantesques listes alphabétiques.

Cette pratique de reconnaître toutes les victimes individuellement et de manière égale devient une tradition pour les conflits ultérieurs à la Première Guerre mondiale.

Critère (iv) : Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.

Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale, éléments constitutifs de la série, témoignent de la création d'une nouvelle typologie d'éléments décoratifs, architecturaux et paysagers de qualité exceptionnelle. Créés et organisés suivant des sensibilités culturelles ou des styles nationaux, l'attention prêtée à l'esthétique est universelle.

Ils offrent un exemple nouveau et à grande échelle de constructions et de créations de sites organisés pour le souvenir de tous les morts au combat. Par leurs dimensions et par leur nombre, ils expriment l'échelle inédite atteinte par la force de destruction d'une guerre totale et mondiale. Par leur localisation, généralement autour des lieux des combats majeurs et associés à la présence d'éléments qui témoignent directement du conflit, ils composent un paysage mémoriel.

La typologie des cimetières militaires, ossuaires et monuments aux morts de la Première Guerre mondiale a été prise pour norme pour tous les conflits suivants.

Critère (vi) : Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (Le Comité considère que ce critère soit de préférence être utilisé conjointement avec d'autres critères).

Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale, éléments constitutifs de la série, par le degré inouï atteint par les forces de destruction et la mort de masse, répondent à la volonté de perpétuer l'identité individuelle de la victime de guerre et de ré-humaniser les sociétés traumatisées par la disparition d'une grande partie de leur population.

Le souvenir partagé des morts au combat a un caractère actuel et dynamique. Des millions de visiteurs, de toutes les générations, venus du monde entier, fréquentent ces sites. Ils participent à des commémorations collectives, des manifestations institutionnelles ou associatives, internationales, nationales ou locales, autant qu'à des pèlerinages privés, des visites individuelles ou familiales. En ces lieux, l'histoire de la mémoire prend une valeur exceptionnelle.

Aujourd'hui, les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale sont devenus des lieux de recueillement et de célébration de la mémoire des morts dont la symbolique exalte la paix et la réconciliation.

Déclaration d'intégrité

L'intégrité globale de la série proposée se décline suivant plusieurs axes et concepts majeurs afin d'illustrer de la manière la plus complète possible les différents aspects de la valeur universelle exceptionnelle.

Dans la diversité de ses éléments constitutifs, la série traduit la volonté commune des gouvernements de répondre aux attentes des populations de voir le sacrifice de leurs proches reconnu. Cette volonté s'exprime par un vaste mouvement international de création de cimetières avec des tombes individuelles et de mémoriaux affichant la liste des morts au combat. La série propose une sélection de sites funéraires parmi les plus emblématiques de ce nouveau culte des morts au combat sur le Front ouest de la Première Guerre mondiale (France-Belgique), au sein d'un ensemble formé de plusieurs milliers de cimetières et de monuments.

La série reflète la mémoire des nations et des peuples qui ont participé aux combats, elle témoigne de l'incroyable diversité des belligérants, justifiant pleinement le terme de Première Guerre mondiale. A travers ses éléments constitutifs, la série présente un ensemble très complet des nations et des peuples impliqués dans ce conflit, impliquant un haut degré de respect du témoignage international des morts au combat.

La série s'appuie sur les différentes zones du Front ouest et les différentes phases de l'histoire de la guerre. La cartographie générale exprime ce double équilibre spatial et chronologique. La série entend respecter et illustrer le témoignage de l'extension historique du front ouest.

Au-delà de ce nouveau culte des morts, les éléments constitutifs de la série expriment la diversité des références culturelles des différents belligérants. L'ensemble des tendances architecturales, décoratives et paysagères qui s'expriment tant par la diversité des acteurs qu'au cours de l'histoire des cimetières et des mémoriaux est représenté dans la série. Elle exprime donc de manière la plus complète possible cette diversité stylistique et typologique des réalisations funéraires et mémorielles.

Il s'agit enfin d'une tradition mémorielle qui a évolué au cours du temps et qui s'exprime toujours de manière vivante aujourd'hui, à grande échelle. La série proposée tient compte de ces différentes temporalités dans la construction des sites, ainsi que de leur importance culturelle et symbolique actuelle.

Tous les éléments constitutifs du Bien en série présentent individuellement une bonne intégrité structurelle, en tant que mémorial, nécropole, cimetière militaire organisé, ou monument. Ils ont presque tous, dès leur constitution, été conçus comme des ensembles monumentaux et paysagers cohérents exprimant par leur structure et leurs formes des valeurs de mémoire. Leur édification a suivi les canons d'un art funéraire défini tant par le contexte culturel des années de l'Entre-deux-guerres que par le poids culturel et mental du souvenir de la guerre. Des éléments végétaux (pelouses, arbres, massifs d'ornementation) sont conçus pour enrichir visuellement l'élément monumental ou territorial. Les éléments constitutifs sont tous d'une grande portée symbolique, toujours perçue de nos jours. Il s'agit de sites vivants de la mémoire de la guerre et des valeurs de réconciliation et de paix qu'ils ont ensuite promues. Par eux-mêmes, ces éléments constitutifs de la série expriment une intégrité élevée du témoignage immatériel et de sa transmission au fil des générations, notamment depuis la disparition des derniers témoins oculaires de la Première Guerre mondiale.

Déclaration d'authenticité

Les sites retenus, formant les éléments constitutifs du Bien en série proposé pour inscription, sont des cimetières et des monuments funéraires participant au culte des morts et dont c'est l'usage exclusif. Ils proposent un ensemble de sites aménagés afin d'assurer une fonction funéraire et mémorielle qui a été soigneusement conservée jusqu'à nos jours. Ils constituent des lieux de mémoire complémentaires entre eux et attachés aux événements de la Première Guerre mondiale, dont ils expriment les différents aspects nationaux, historiques et territoriaux aussi bien que les variantes structurelles, architecturales et décoratives. Ces sites funéraires et mémoriels ont été conservés et entretenus en conformité continue avec cette vocation initiale.

Les cimetières de soldats morts au combat ont été créés dès le déroulement de la guerre elle-même, témoignant de la généralisation du nouveau culte des morts au combat. Il s'agit notamment de la création, au cours du conflit, de tombes individuelles et de cimetières pour l'inhumation des soldats morts au combat. Après l'armistice débute la recherche systématique des morts, leur identification et le regroupement des dépouilles. Cela se traduit par l'organisation de cimetières et de nécropoles ainsi que d'ossuaires pour les restes humains non identifiables. Ces créations de sites funéraires parfois très vastes suivent des logiques organisationnelles et des traditions propres à chaque nation. Un certain nombre de cimetières du temps de guerre ont eu leurs dépouilles exhumées et ils ont été abandonnés. Mais leur fonction mémorielle a généralement été respectée, donnant pour quelques-uns d'entre eux une dimension archéologique. Certains cimetières ont été affectés par les événements de la Seconde Guerre mondiale, et certaines recompositions ont eu lieu à sa suite, mais dans la conformité de leur vocation funéraire initiale. Il en va de même

pour les monuments funéraires, qui comportent généralement de longues listes individuelles. Ils ont connu une histoire parallèle aux cimetières, et ils leur sont fréquemment associés. Leur création va parfois de la période de guerre elle-même, mais ils sont le plus souvent conçus durant la période d'Entre-deux-Guerres, en lien direct avec la célébration de la mémoire des morts aux combats. Certains de ces monuments ont été recomposés dans l'Après-Seconde-Guerre-mondiale et parfois jusqu'à des périodes relativement proches. Toutefois, tous ont gardé depuis leur création et d'éventuelles restructurations leur vocation initiale. Sauf de très rares exceptions (monument de l'ancien cimetière militaire allemand de Sedan), ce sont des sites bien entretenus par les autorités nationales ou locales qui en ont la charge. Il s'agit donc de témoignages matériels individuels offrant un haut degré d'authenticité du nouveau culte généralisé des morts aux combats. Leur ensemble forme un choix très complet et soigneusement établi des typologies monumentales, décoratives et paysagères le composant et en formant l'expression aujourd'hui. Expression que l'on peut qualifier de parfaitement authentique et qui témoigne d'une histoire riche et complexe du culte des morts entre le début des hostilités et aujourd'hui.

Les éléments constitutifs de la série présentent également un mouvement architectural et décoratif initié à cette période de l'histoire, en étroite relation avec ses valeurs symboliques. Les cimetières expriment une convergence vers des valeurs nouvelles et communes à tous les belligérants de la reconnaissance des individus morts au combat, alors que leur architecture et leur statuaire révèlent des attitudes mémorielles nationales. En complément, l'édification de monuments commémoratifs de la guerre et de ses morts se développe à proximité des anciennes lignes de front, mais aussi dans les villages et les villes des nations et des peuples qui furent engagés dans les combats. Les monuments mémoriels les plus imposants, constitutifs de la série, scandent visuellement et symboliquement l'étendue du front. Au-delà, un art symbolique propre, le monumentalisme mémoriel et le paysage des cimetières expriment un profond désir de paix. L'ensemble des éléments constitutifs témoigne de ces valeurs matérielles et immatérielles avec une très grande authenticité, et ils expriment le caractère vivant et continu de cet hommage aujourd'hui centenaire, ainsi que ses évolutions vers la recherche de la paix et de la réconciliation.

En conclusion, les sites retenus formant les éléments constitutifs de la série offrent de manière quasi générale un haut degré d'entretien et de conservation dans le respect de leur authenticité matérielle et de leur valeur symbolique. Le Bien en série exprime de manière très forte le caractère authentique et vivant du culte des morts au combat reconnus comme des individus.

Mesures de protection et de gestion requises

Les mesures de protection : L'ensemble des sites constituant le bien en série sont ou seront protégés à court terme. Pour ce faire, chaque partenaire a utilisé ses législations propres. Les partenaires belges (Flandre et Wallonie) ont choisi d'appliquer de manière systématique la législation en matière de patrimoine et de classer l'ensemble des sites. Le classement est à la fois une reconnaissance de la valeur patrimoniale et un outil de protection.

En Wallonie, les sites concernés sont pour certains d'entre eux classés comme monument ou comme site, pour les autres la procédure est en cours et devrait être finalisée avant la décision du Comité du patrimoine mondial. La zone tampon est établie en utilisant un autre outil patrimonial : la zone de protection dont la définition est similaire à celle de la zone tampon. Dans deux cas, la qualité patrimoniale des abords a conférer également le statut de site classé à la zone tampon.

En Flandre, les sites composant la série sont tous classés comme monument. Les zones tampons s'appuient sur des outils patrimoniaux et sur des outils d'urbanisme.

En France, l'ensemble des cimetières militaires bénéficie d'une protection sur base de la loi de 1919 intégrer la mention exacte. En outre, pour les sites de la série, cette protection de base a été complétée par le recours à différents instruments de nature patrimoniale (monument historique, inscription à l'inventaire, site), de nature environnementale ou urbanistique.

Les mesures de gestion : La gestion du bien en série a pour priorité la conservation des sites qui le composent, la préservation de la valeur universelle exceptionnelle et des attributs sur lesquels elle se fonde. La communication et le partage de cette valeur universelle exceptionnelle par le plus grand nombre, locaux ou visiteurs, est un autre axe important de la gestion.

Les sites qui composent la série sont répartis sur le territoire de 2 Etats (Belgique, France) et sont présentés par 3 partenaires institutionnelles indépendants et autonomes en matière de patrimoine (Wallonie, Flandre, France). Par ailleurs, l'entretien, la gestion et la conservation de ces sites relèvent de la compétence de structures particulières créées pendant ou juste après la guerre par les principaux belligérants. Les objectifs de ces structures sont sensiblement les mêmes : créer des cimetières militaires, assurer leur entretien et leur gestion. Ces missions ne se limitent pas au territoire de la Belgique et de la France mais bien à l'ensemble du monde.

Le plan de gestion tient donc compte de cette complexité et s'appuie sur une structure associant les représentants des institutions porteuses du projet (Wallonie, Flandre et France) et les gestionnaires des sites (CWGC, ABMC, VDK, DMPA, IV-INIG). Le plan de gestion devra intégrer cette double composante : gestion du bien en série et respect des modèles internationaux créés par les gestionnaires sur le front ouest et généralisé.

Il faut également tenir compte que chaque institution porteuse du projet a développé ses législations ou pratique concernant la gestion du site des sites du patrimoine mondial situés son territoire.

En outre, il conviendra également de préserver l'ancrage de ces sites dans leur territoire, leur paysage, leur histoire et de maintenir voire renforcer lien avec les populations et collectivités locales.

Afin de répondre à cette complexité et à ces différents enjeux, le plan de gestion du bien en série combinera donc un niveau transnational, national-régional et local.

Nom et coordonnées pour les contacts de l'institution / agence locale officielle

Wallonie

Nom: Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie

Titre: Département du Patrimoine

Adresse: Rue des Brigades d'Irlande, 1

Ville, Province/Etat, Pays: B-5100 Jambes, Belgique

Tél.: +32 (0)81 33 21 11

Courriel: dgo4@spw.wallonie.be

Site: http://spw.wallonie.be/dgo4/site_patrimoine

Flandre

Nom: Ministerie van Ruimtelijke Ordening, Woonbeleid en Onroerend Erfgoed
(Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine Immobilier)
Titre: Agence du Patrimoine de Flandre
Adresse: Koning Albert II-laan 19 bus 5
Ville, Province/Etat, Pays: B-1210 Bruxelles, Belgique
Tél.: +32 (0)2 553 16 50
Fax.:+32 (0)2 553 16 55
Courriel: info@onroenderfgoed.be
Site: www.onroenderfgoed.be

France

Nom: Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Générale des Patrimoines
Département des affaires européennes et internationales
Adresse: 6 rue des Pyramides
Ville, Province/Etat, Pays: 75041, Paris cedex 01, France
Tél.: +33 (0)1 40 15 33 35

Nom: Association « Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre »
Adresse: 46 Rue Copernic
Ville, Province/Etat, Pays: 75116 Paris, France
Tél.: +33 (0)9 67 24 55 74
Site: <http://www.paysages-et-sites-de-memoire.fr>